

## Commune de SAINT-VICTOR

## Séance du 10 avril 2024

Le mercredi dix avril deux mil vingt-quatre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Présents :** Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSCH, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN ; Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

**Absents :**  
Axel CABLÉ pouvoir à Agnès ORÈVE

**Objet :** *Subventions aux associations pour l'année 2024.*

Vu le budget prévisionnel 2024,  
Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

En tant que Président de l'association Chantelermuze, Monsieur Bernard MAGNOULOUX ne votera pas cette délibération.

Après en avoir délibéré à 12 voix pour, le conseil municipal :

- décide d'allouer au titre de 2024 les subventions aux associations ci-dessous,

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 12

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Associations	Subventions allouées
ACCA SAINT-VICTOR	200,00 €
ADMR LES TROIS RIVIÈRES	400,00 €
AMICALE BOULE	400,00 €
AMICALE POMPIERS	500,00 €
APEL	400,00 €
ASS. DE JEUNES ET D'ÉDUCATION	200,00 €
ASS. ESPOIR SAINT-VICTOR	800,00 €
ASS. VEUVES CRV CHEFS FAMIL	120,00 €
ASS. AIR DES CHOIX	200,00 €
ASS. CHANTELERMUZE	400,00 €
CYCLO CLUB	200,00 €
L'ÉCHO DE LA SERVE	200,00 €
LES ZIGOMATS	200,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	120,00 €
LES LOUPS DE LA CROIX DU FRAYSSE	400,00 €
US CROIX DU FRAYSSE	400,00 €
UNION RETRAITÉS PERS. AGEES	500,00 €
COMITÉ DES FÊTES	400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 040,00 €</b>

- Indique que les crédits nécessaires ont été prévus au budget

- Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Patrick MARGAND

Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL

